

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 5 MARS 2024

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions

3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février et des séances extraordinaires du 12 et 28 février 2024

4. Affaires des membres du conseil et tour de table

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Nomination maire suppléant

4.3 Nomination d'un remplaçant au conseil des maires de la MRC Brome- Missisquoi

5. Règlements

5.1 Adoption du règlement numéro 514-24-4 modifiant le règlement numéro 514- 98-2, et ses amendements, relatif au Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier l'allocation de présence aux membres

5.2 Adoption du règlement numéro 753-24 décrétant un tarif lors d'une intervention du service de sécurité incendie de Bedford pour un propriétaire non-résident

5.3 Adoption du règlement numéro 754-24 décrétant une dépense et un emprunt de 360 000\$ pour le bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue Cyr et des Bâtisseurs

5.4 Adoption du règlement numéro 756-24 décrétant une dépense et un emprunt de 7 550 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie sur la rue Cyr

5.5 Adoption du règlement numéro 757-24 décrétant une dépense et un emprunt de 1 445 000 \$ pour le remplacement des pompes à l'usine de filtration et au réservoir d'eau potable

6. Administration générale et finances

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de février

6.2 Annulation de soldes résiduaux de règlements d'emprunts

7. Aménagement et urbanisme

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de février

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 26 février 2024

7.3 PIIA – Aménagement de terrain suite à un lotissement – 58, de Philipsburg

7.4 PIIA – 51, Rivière – rénovation extérieure

7.5 Dérogation mineure – 37, Industrielle – Filtration Québec – enseigne illuminée, en plexiglass, avec un dégagement de 76.2 cm sous l'enseigne

7.6 Dérogation mineure – 112, Élisabeth – régularisation de la localisation d'un abri d'auto

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

8. Loisirs et culture

- 8.1 Autorisation de passage – Journée Cycliste du Lac Champlain (CLACC)
- 8.2 Acceptation et autorisation de l'entente avec Madame Aleksandra Wozniak relativement à l'utilisation des terrains de tennis de la Ville de Bedford
- 8.3 Autorisation de signature d'un bail avec le Regroupement des Organismes Communautaires des Rivières
- 8.4 Abolition des frais de retard pour la bibliothèque Léon-Maurice-Côté
- 8.5 Autorisation de contribution financière – Club de patin artistique CPA Bedford
- 8.6 Octroi de contrat pour des travaux à la hotte d'évacuation de l'aréna – Ventilation André inc.
- 8.7 Motion de félicitations aux jeunes athlètes de la région de Bedford participant aux Jeux du Québec

9. Service des travaux publics et services techniques

- 9.1 Autorisation de paiement du décompte No.1 pour le remplacement du dégrilleur de la station d'épuration
- 9.2 Services professionnels pour assistance technique et administrative pour l'année 2024
- 9.3 Octroi de contrat pour la construction d'une salle avec système de déphosphatation tertiaire – Présélection des équipements (Phase 1)

10. Service incendie et sécurité publique

- 10.1 Adoption du rapport annuel 2023 an 7 – Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
- 10.2 Reconduction de l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)

11. Ressources humaines

- 11.1 Dépôt de la liste des embauches
- 11.2 Embauche d'un employé au poste d'ouvrier de voirie aux travaux publics – temps plein
- 11.3 Autorisation de signature de la convention collective 2024-2028
- 11.4 Dispense de l'obligation de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec
- 11.5 Adoption de la Politique des frais de déplacements de la Ville de Bedford

12. Dépôt de correspondance

- 12.1 Procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024 – Zone-Éco (RIGMRBM)
- 12.2 Invitation et renouvellement d'adhésion au Regroupement des gens d'affaires de Bedford et Région
- 12.3 Résolution – Activités 2024 de l'écocentre situé dans la ville de Bedford
- 12.4 Programme RénoRégion

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

- 14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 5 mars 2024 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Est également présente : M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

24-03-74

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

24-03-75

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte l'ordre du jour :

En ajoutant le point suivant :

- Résolution approuvant le projet circonflexe

En ajoutant la correspondance suivante :

- Lettre d'un soutien financier pour une initiative destinée aux aînés de Bedford et des environs
- Convocation à l'AGA du Regroupement des gens d'affaires de Bedford et région – 18 mars 19h00

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 1^{er} mars sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue par courriel.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

24-03-76

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février et des séances extraordinaires du 12 et 28 février 2024

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024 et aux procès-verbaux des séances extraordinaires du 12 et du 28 février 2024, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février des séances extraordinaires du 12 et 28 février 2024.

ADOPTÉE

24-03-77

Nomination maire suppléant

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil désigne à compter du 5 mars 2024 le conseiller Pierre Le Blanc à titre de maire suppléant de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, se terminant le 2 juillet 2024.

ADOPTÉE

24-03-78

Nomination d'un remplaçant au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi

Considérant que la Ville de Bedford est représentée au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi par son maire, M. Claude Dubois;

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Claude Dubois;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil désigne à compter du 5 mars 2024 le conseiller Pierre Le Blanc comme représentant de la Ville de Bedford en remplacement de Monsieur Dubois au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire pour une durée de 4 mois, se terminant le 2 juillet 2024.

ADOPTÉE

24-03-79

Adoption du règlement numéro 514-24-4 modifiant le règlement numéro 514- 98- 2, et ses amendements, relatif au Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier l'allocation de présence aux membres

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 6 février 2024 par madame la conseillère Mona Beaulac par le biais de la résolution 24-02-55;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 514-24-4 modifiant le règlement numéro 514-98-2, et ses amendements, relatif au Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier l'allocation de présence aux membres.

ADOPTÉE

24-03-80

Adoption du règlement numéro 753-24 décrétant un tarif lors d'une intervention du service de sécurité incendie de Bedford pour un propriétaire non-résident

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 6 février 2024 par monsieur le conseiller Pierre Le Blanc par le biais de la résolution 24-02-43;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 753-24 décrétant un tarif lors d'une intervention du service de sécurité incendie de Bedford pour un propriétaire non-résident.

ADOPTÉE

24-03-81

Adoption du règlement numéro 754-24 décrétant une dépense et un emprunt de 360 000 \$ pour le bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue Cyr et des Bâtisseurs

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 12 février 2024 par monsieur le conseiller Pierre Le Blanc par le biais de la résolution 24- 02-66;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 février 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

24-03-81
(suite)

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 754-24 décrétant une dépense et un emprunt de 360 000 \$ pour le bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue Cyr et des Bâtisseurs.

ADOPTÉE

24-03-82

Adoption du règlement numéro 756-24 décrétant une dépense et un emprunt de 7 550 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie sur la rue Cyr

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 28 février 2024 par madame la conseillère Marie-Josée Lamothe par le biais de la résolution 24-02-71;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 février 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 756-24 décrétant une dépense et un emprunt de 7 550 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie sur la rue Cyr.

ADOPTÉE

24-03-83

Adoption du règlement numéro 757-24 décrétant une dépense et un emprunt de 1 445 000 \$ pour le remplacement des pompes à l'usine de filtration et au réservoir d'eau potable

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 28 février 2024 par monsieur le conseiller Daniel Audette par le biais de la résolution 24-02-72;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 février 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 757-24 décrétant une dépense et un emprunt de 1 445 000 \$ pour le remplacement des pompes à l'usine de filtration et au réservoir d'eau potable.

ADOPTÉE

24-03-84

Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de février

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 29 février 2024, au montant de 777 710,05 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 5 mars 2024.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-03-85

Annulation de soldes résiduares de règlements d'emprunts

Considérant que la Ville de Bedford a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunts suivants :

- Règlement 635-01 – Achat d'un camion autopompe pour le service des incendies de la Ville de Bedford et de la Municipalité de Stanbridge Station;
- Règlement 649-06-1 – Travaux d'isolation des murs « est » et « sud » et d'autres travaux à l'aréna de la Ville de Bedford;
- Règlement 663-04 – Prolongement de services d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial ainsi que des travaux de réfection du pavage sur la rue Rivière entre les rues Victoria sud et les limites est de la Ville de Bedford;
- Règlement 672-06 et son amendement 672-06-1 – Travaux de construction de trottoirs et, de planage et de pavage d'une portion de la rue de l'Église;
- Règlement 673-06 – Mise en opération du 4^e filtre de l'usine de filtration de la Ville de Bedford;
- Règlement 678-01 – Travaux de construction de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial et des travaux de voirie sur le rue Élisabeth, la construction d'une conduite d'aqueduc entre les rues Rix et Élisabeth et des travaux de voirie sur la rue Rix, la construction d'une conduite d'aqueduc et des travaux de voirie sur la rue Victoria sud entre la rue Élisabeth et la rue Rivière;
- Règlement 687-09 – Achat d'un camion citerne pour le service des incendies;
- Règlement 691-10 – Travaux de construction de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial et des travaux de voirie sur la rue Du Pont entre les rues Champagnat et Campbell;
- Règlement 695-11 – Travaux de construction de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial et des travaux de voirie sur la rue Victoria Nord et dans les servitudes Nord et sud du projet de développement domiciliaire du secteur Nord-est de la ville de Bedford, des coûts de surdimensionnement de la conduite d'eau potable et de la surveillance des travaux exécutés par l'entrepreneur selon la phase 1 du projet de développement du secteur Nord-est;
- Règlement 709-12 – Travaux de modifications aux installations de production d'eau potable dont l'installation d'un quatrième (4^e) filtre et des travaux de construction de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial et des travaux de voirie sur la rue Clays;

24-03-85
(suite)

- Règlement 711-13 – Achat d'un camion pompe-échelle usagé pour le service des incendies et d'un camion 10 roues diesel neuf avec benne et équipement de déneigement avec accessoires pour le service de la voirie;
- Règlement 719-16 – Travaux de pompage des boues déposées au fond des étangs 1, 2 et 3, déshydratation, transport et disposition des boues de la station d'épuration de la ville de Bedford ainsi que la disposition des géotubes 1 et 2 entreposés sur le site près du bâtiment des étangs et mise à niveau de système d'aération des étangs 1 et 2 de la station d'épuration de la ville de Bedford;
- Règlement 724-17 – Travaux de réfection et de mise à niveau de l'aréna;
- Règlement 729-18 – Travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie.

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier ces règlements d'emprunt pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que la Ville de Bedford modifie les règlements au tableau joint numéros 635-01, 649-06-1, 663-04, 672-06 et son amendement 672-06-1, 673-06, 678-01, 687-09, 691-10, 695-11, 709-12, 711-13, 719-16, 724-17 et 729-18 de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Montant de la dépense réelle » et « Montant financé » du tableau ;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville de Bedford affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « fonds général » du tableau;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » du tableau. Les protocoles d'entente relatifs à ces subventions sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés au tableau.

Que la Ville de Bedford informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versés par les promoteurs ou les sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « promoteurs » et « paiement comptant » du tableau.

24-03-85
(suite 2)

Que la Ville de Bedford demande au Ministère d'annuler de ses registres les soldes résiduaire mentionnés au tableau.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

TABLEAU

No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation					Soldes résiduaire à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Païement comptant	Autres	
635-01	218 000 \$	218 000 \$	225 314 \$	125 900 \$	7 368 \$				92 046 \$	92 100 \$
649-06-1	157 300 \$	157 300 \$	133 200 \$	133 200 \$						24 100 \$
663-04	432 000 \$	432 000 \$	412 000 \$	412 000 \$						20 000 \$
672-06-1	181 100 \$	111 900 \$	103 800 \$	103 800 \$						8 100 \$
673-06	160 500 \$	160 500 \$	- \$	- \$						160 500 \$
678-01	2 944 000 \$	2 735 100 \$	2 570 456 \$	1 521 338 \$		516 693 \$			532 425 \$	1 213 762 \$
687-09	273 063 \$	167 000 \$	159 352 \$	159 352 \$						7 648 \$
691-10	865 000 \$	865 000 \$	638 100 \$	638 100 \$						226 900 \$
695-11	415 000 \$	415 000 \$	376 300 \$	376 300 \$						38 700 \$
709-12	1 251 500 \$	1 251 500 \$	1 101 639 \$	507 900 \$		593 739 \$				743 600 \$
711-13	391 610 \$	391 610 \$	- \$	- \$						391 610 \$
719-16	1 289 015 \$	1 049 015 \$	364 014 \$	303 200 \$	60 814 \$					745 815 \$
724-17	2 965 785 \$	2 265 785 \$	3 025 393 \$	2 168 000 \$	309 915 \$	547 478 \$				97 785 \$
729-18	1 204 335 \$	825 577 \$	720 391 \$	369 800 \$		350 591 \$				455 777 \$

* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE

** Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt financé de façon permanente.

Total des soldes résiduaire à annuler: 4 226 397 \$

ADOPTÉE

N.M.

Dépôt du registre des permis pour le mois de février

N.M.

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 26 février 2024

24-03-86

Monsieur le maire, Claude Dubois, monsieur le conseiller, Daniel Audette et madame la conseillère, Marie-Pier Tougas se retirent de la décision car ils sont en apparence de conflit d'intérêt avec le dossier à 19h22.

PIIA – Aménagement de terrain suite à un lotissement – 58, de Philipsburg

Considérant la demande soumise afin d'approuver un projet de lotissement visant la séparation du lot 5 601 897 en 3 lots;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur le plan de lotissement de Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, de son dossier 71743, minute 5978;

Considérant que la demande vise l'éventuelle construction de 2 immeubles bifamiliaux ;

24-03-86
(suite)

Considérant que la construction de ces 2 immeubles, de même que leur aménagement de terrain feront l'objet d'une demande subséquente;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accepte, tel que recommandé par le CCU, la demande aux conditions suivantes :

Que l'éventuelle allée de circulation soit d'un seul sens, à 3 mètres de largeur, afin de sauvegarder un maximum d'arbre.

Que l'implantation des bâtiments soient prévues afin de sauvegarder un maximum d'arbre.

ADOPTÉE

Monsieur le maire, Claude Dubois, monsieur le conseiller, Daniel Audette et madame la conseillère, Marie-Pier Tougas réintègrent leur siège à 19h23.

24-03-87

PIIA – 51, Rivière – rénovation extérieure

Considérant la demande soumise afin de remplacer le revêtement extérieur de l'annexe arrière de l'immeuble;

Considérant la demande vise à installer un revêtement de bois horizontal semblable au revêtement existant et de peindre en blanc le bois;

Considérant la demande vise à remplacer les fenêtres par des fenêtres blanches de mêmes dimensions avec des carreaux;

Considérant la demande vise également à installer une fausse porte de grange sur le mur latéral;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, les rénovations demandées.

ADOPTÉE

24-03-88

Monsieur le conseiller, Yves Gnocchini, se retire de la décision car il est en apparence de conflit d'intérêt avec le dossier à 19h24.

Dérogation mineure – 37, Industrielle – Filtration Québec – enseigne illuminée, en plexiglass, avec un dégagement de 76.2 cm sous l'enseigne

Considérant la demande soumise afin de permettre l'implantation d'une enseigne illuminée, faite de plexiglass et d'un dégagement de 0.76 mètre sous l'enseigne;

Considérant que la demande est basée sur le plan de Enseigne Media Modul datée du 21 octobre 2015;

Considérant que l'article 98 du règlement de zonage 699-11 dit que « Seules les enseignes éclairées par réflexion sont autorisées, c'est-à-dire les enseignes illuminées par une source de lumière située à l'extérieur de celles-ci » ;

24-03-88
(suite)

Considérant que l'article 101 du règlement de zonage 699-11 qui dit que : « Sous réserve de dispositions spécifiques, seuls les matériaux suivants sont autorisés dans la construction des enseignes : le fer forgé, l'aluminium, le bronze, le verre, le canevas et le bois massif peint, teint ou vernis » ;

Considérant que l'article 107 du règlement de zonage 699-11 qui dit que « Lorsqu'une enseigne sur poteau possède une hauteur inférieure à 3 mètres, la hauteur libre minimale sous cette enseigne est de 90 centimètres » ;

Considérant qu'il serait possible de surélever l'enseigne sur un socle afin de respecter la hauteur sous l'enseigne;

Considérant que la demande vise le recyclage d'une enseigne existante;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte, tel que recommandé par le CCU, l'enseigne illuminée et le matériau de plexiglass, mais refuse d'autoriser la hauteur de moins de 0.90 mètres.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller, Yves Gnocchini, réintègre son siège à 19h26.

24-03-89

Dérogation mineure – 112, Élisabeth – régularisation de la localisation d'un abri d'auto

Considérant la demande soumise afin de régulariser l'implantation d'un abri d'auto localisé à 5.91 mètres de la ligne avant de la rue Victoria Sud;

Considérant que la demande a fait l'objet d'un permis, mais que l'implantation n'a pas été respectée;

Considérant que la demande contrevient au règlement de zonage 699-11 exigeant une marge avant de 7.6 mètres dans la zone RB-2;

Considérant que la demande est basée sur le plan de localisation de Eric Denicourt, arpenteur-géomètre, dossier 7268, minute 40955;

Considérant qu'il s'agit d'une dérogation de 1.69 mètre du règlement;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil refuse, tel que recommandé par le CCU, la demande, considérant l'ampleur de la dérogation.

Que ce conseil ne normalise pas la situation mais qu'il n'exige pas la destruction ou la modification de cet abri d'auto.

De demander aux propriétaires actuels d'aviser les futurs acquéreurs de la résidence de la présente résolution.

ADOPTÉE

24-03-90

Autorisation de passage – Journée Cycliste du Lac Champlain (CLACC)

Considérant la demande de l'organisme Circuit cycliste du Lac Champlain concernant la tenue de l'évènement annuel qui se tiendra le samedi 8 juin 2024;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise la tenue d'une partie de l'évènement sur le territoire de la Ville de Bedford et plus spécifiquement selon le tracé déposé, le samedi 8 juin 2024.

Que ce conseil accepte de formuler une demande à l'organisation (CLACC) afin d'assurer la sécurité en collaboration avec la Sûreté du Québec.

Que ce conseil désigne le directeur général ou en son absence, la directrice générale adjointe, comme étant le représentant de la Ville pour la finalisation de l'entente avec l'organisme.

ADOPTÉE

24-03-91

Acceptation et autorisation de l'entente avec Madame Aleksandra Wozniak relativement à l'utilisation des terrains de tennis de la Ville de Bedford

Considérant que Mme Wozniak, détentrice d'une certification de niveau trois de Tennis Canada, désire implanter une nouvelle offre de service de cours de tennis avec son Académie de tennis Aleksandra Wozniak;

Considérant que l'Académie de tennis Aleksandra Wozniak désire offrir cinq (5) différents forfaits soient :

- Camps professionnels (5 à 7 jours) avec hébergement et repas;
- Camp professionnel journalier;
- Camp fin de semaine avec ou sans hébergement;
- Camp personnalisé / leçon privée;
- Programme des Futurs As (cours gratuits aux enfants dans le besoin de notre région 3 à 17 ans).

Considérant que la Ville de Bedford est propriétaire d'infrastructure de tennis soit 4 courts de tennis;

Considérant que la Ville de Bedford et la région bénéficieront d'une visibilité intéressante ainsi que des retombées importantes de l'Académie de tennis de Madame Wozniak point de vue hébergement, repas, et services professionnels en santé sportive (physio, kiné, psycho, nutritionniste, etc...);

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil accepte les termes et conditions de l'entente à intervenir avec Madame Aleksandra Wozniak relativement à l'utilisation des terrains de tennis de la Ville de Bedford et qu'il autorise monsieur le maire ainsi que le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

24-03-92

Autorisation de signature d'un bail avec le Regroupement des Organismes Communautaires des Rivières

Considérant que le Regroupement des Organismes Communautaires des Rivières (R.O.C.) loue à la Ville de Bedford le local #105 de l'immeuble sis au 52, rue Du Pont à Bedford pour la bibliothèque;

Considérant que l'ancien bail est échu et qu'il y a lieu de procéder à la signature d'un nouveau bail d'une durée de cinq (5) ans, avec possibilité de renouvellement d'une année additionnelle à la fin;

Considérant que le loyer annuel est de 12 970,80 \$, représentant un montant mensuel de 1 080,90\$ (plus taxes si applicable);

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance dudit bail;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise monsieur le maire Claude Dubois et monsieur le directeur général Richard Joyal, à signer le bail avec le Regroupement des Organismes Communautaires des Rivières pour la location du local #105, situé au 52, rue Du Pont à Bedford, pour la bibliothèque.

Que le conseil autorise le paiement du loyer annuel d'une somme de 12 970,80 \$, soit 1 080,90 \$ par mois (plus taxes si applicable) pour une durée de cinq (5) ans, avec possibilité de renouvellement pour une année additionnelle à la fin du bail.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-03-93

Abolition des frais de retard pour la bibliothèque Léon-Maurice-Côté

Considérant que le Réseau BIBLIO de la Montérégie et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library » né aux États- Unis;

Considérant que les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques;

Considérant que les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que la bibliothèque désire créer avec la communauté;

Considérant que les montants à collecter représentent une source négligeable de revenus pour la bibliothèque, d'autant plus qu'il faut considérer les ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise l'abolition des frais de retard pour la remise de livres à la bibliothèque.

Que ce conseil autorise la directrice générale adjointe à transmettre une copie de la résolution au Réseau BIBLIO afin d'officialiser cette démarche.

ADOPTÉE

24-03-94

Autorisation de contribution financière – Club de patin artistique CPA Bedford

Considérant que le CPA Bedford a transmis sa liste de patineurs/patineuses, pour la saison 2023-2024, qui résident sur le territoire de la Ville de Bedford.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise une contribution d'un montant de 1600 \$ au CPA Bedford, représentant un montant de 100 \$ pour chacun des 16 patineurs/patineuses demeurant à la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-03-95

Octroi de contrat pour des travaux à la hotte d'évacuation de l'aréna – Ventilation André inc.

Considérant que la Ville de Bedford a fait des demandes de prix pour des travaux de ventilation de la hotte d'évacuation de l'aréna;

Considérant qu'il est nécessaire de rendre cette hotte d'évacuation conforme aux exigences à la demande des assureurs de la Ville;

Considérant la soumission de prix reçue;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil octroie le contrat à Ventilation André inc. et ce, pour un montant de 30 047,57\$, incluant les taxes applicables pour les travaux de ventilation nécessaires à la hotte d'évacuation de l'aréna.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-03-96

Motion de félicitations aux jeunes athlètes de la région de Bedford participant aux Jeux du Québec

Considérant que des jeunes athlètes de différentes disciplines de la région de Bedford participeront aux Jeux du Québec qui se tiendront au mois de mars à Sherbrooke;

Considérant que la Ville de Bedford souhaite féliciter ces athlètes;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

24-03-96
(suite)

Que ce conseil félicite les jeunes athlètes de la région de Bedford qui participeront aux Jeux du Québec au mois de mars à Sherbrooke :

En hockey masculin : Ludovic Audette;
En hockey féminin : Anaïs Desroches;
En curling féminin : Juliette Lizotte;
En curling masculin : Bailey La Roche et Jayden La Roche.

De transmettre la présente résolution aux associations sportives de ces joueurs.

ADOPTÉE

24-03-97

Autorisation de paiement du décompte No.1 pour le remplacement du dégrilleur de la station d'épuration

Considérant l'octroi d'un contrat à « Lessard et Demers, Mécanique de procédé inc. » pour le remplacement du dégrilleur de la station d'épuration, et ce, en vertu de la résolution numéro 22-10-273 d'un montant de 279 999,99\$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 14 février 2024 et la recommandation de paiement faite par Tetra Tech pour un montant de 250 838,80 \$ incluant les taxes;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.1 à Lessard & Demers, Mécanique de procédé Inc. au montant de 250 838,80 \$, incluant les taxes.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-03-98

Services professionnels pour assistance technique et administrative pour l'année 2024

Considérant que la Ville de Bedford fonctionne avec des effectifs réduits dans le domaine technique;

Considérant que la Ville de Bedford a souvent besoin, et ce à chaque année, d'assistance technique et administrative offertes par des professionnels;

Considérant que la firme Tetra Tech a une connaissance approfondie de nos installations et des défis à relever par la Ville de Bedford;

Considérant que la firme Tetra Tech offre une panoplie de services techniques et administratifs dans le domaine municipal;

Considérant que la Ville de Bedford a demandé une offre de services à Tetra Tech pour des services professionnels occasionnels pour assistance technique et administrative pour l'année 2024;

Considérant que cette offre de services est prévue au budget, qu'elle est jugée conforme et acceptable pour ce type de travail;

Considérant que dès que ce mandat sera octroyé à Tetra Tech, le contrat couvrant l'assistance technique et administrative pour l'année 2022 sera fermé;

24-03-98
(suite)

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil octroie un mandat à Tetra Tech pour des services professionnels occasionnels pour assistance technique et administrative pour l'année 2024 pour un montant budgétaire de 20 000 \$, plus les taxes applicables et que les services seront facturés sur une base à tarif horaire selon la grille des tarifs horaires par catégorie de professionnels indiquée dans leur offre de services 47245TTB (10OSV).

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-03-99

Octroi de contrat pour la construction d'une salle avec système de déphosphatation tertiaire – Présélection des équipements (Phase 1)

Considérant qu'une nouvelle exigence de rejet en ce qui concerne la réduction du phosphore est applicable depuis le 1^{er} janvier 2024;

Considérant que pour ce faire, la Ville de Bedford doit ajouter à sa station d'épuration, une salle de déphosphatation tertiaire;

Considérant que pour déterminer la grandeur de la salle à construire, il fallait présélectionner les équipements qui serviront à la déphosphatation chimique;

Considérant que la Ville de Bedford a publié un appel d'offre sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) consistant à la fourniture, le transport et la livraison des équipements de traitement tertiaire et ses accessoires, ainsi que l'inspection de l'installation de ces équipements, leur mise en route, la formation du personnel, les essais de performance et le support aux intervenants, les équipements prévus étant des filtres à disque avec système d'entreposage et de dosage de produit chimique;

Considérant que 2 soumissions ont été reçues;

Considérant que ces deux soumissions ont été analysées par un comité d'évaluation selon les critères d'évaluation mentionnés dans la section « Instructions aux soumissionnaires » de l'appel d'offres BED20231219;

Considérant que selon l'analyse faite par le comité d'évaluation, un pointage final a été déterminé pour un des deux soumissionnaires et que le second soumissionnaire a été jugé non conforme ;

Considérant que c'est l'entreprise « VEOLIA Water Technologies Canada » qui a obtenu le pointage final le plus élevé (voir tableau ci-joint) :

APPEL D'OFFRES BED20231219	
Soumissionnaire	Pointage final
VEOLIA Water Technologies Canada	97.5
HUBER Technology Limited	N/C

Considérant que la soumission est conforme au devis et que le montant total est de 1 492 731,80\$, plus taxes applicables;

24-03-99
(suite)

Considérant que les prix des équipements mentionnés dans cette soumission de VEOLIA seront utilisés dans le futur appel d'offres qui servira à sélectionner l'entrepreneur et qu'une clause d'indexation des prix pourrait s'appliquer, le cas échéant;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroi le contrat pour la fourniture, le transport et la livraison des équipements de traitement tertiaire et ses accessoires, ainsi que l'inspection de l'installation de ces équipements, leur mise en route, la formation du personnel, les essais de performance et le support aux intervenants, les équipements prévus étant des filtres à disque avec système d'entreposage et de dosage de produit chimique à l'entreprise VEOLIA Water Technologies Canada au montant de 1 492 731,80 \$, plus taxes applicables.

Dans le cadre du présent contrat de présélection d'équipements (phase 1) et dans le contexte de la cession du contrat selon ce qui est énoncé à la clause 4.1 de l'Avis aux soumissionnaires, l'article 1.0 du bordereau est le montant payable au Fournisseur par la Ville selon les modalités prévues à la section 19 « *Procédure de paiement* » des Clauses administratives particulières. Les frais de dessin d'atelier et d'assistance en conception pour le présent contrat sont alors d'une valeur de 133 346,00 \$, taxes en sus.

Quant à l'article identifiée au bordereau comme étant la « Fourniture, supervision et mise en service » (articles 2.0), elle sera cédée à l'Entrepreneur de la Phase 2 (dans la mesure où la Ville accorde un tel contrat), et c'est ce dernier qui acquittera les sommes dues selon les modalités de paiement prévues à la section 19 « *Procédure de paiement* » des Clauses administratives particulières.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-03-100

Adoption du rapport annuel 2023 an 7 – Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

Considérant que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail;

Considérant que le rapport annuel 2023 An 7 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Bedford;

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2023 An 7;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

24-03-100
(suite)

Que la Ville de Bedford adopte le rapport d'activités annuel 2023 An 7 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

24-03-101

Reconduction de l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)

Considérant que la Ville de Bedford a conclu une entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), renouvelable annuellement, pour donner la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que l'entente de gestionnaire de formation entre l'ENPQ et la Ville de Bedford arrive à échéance;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

D'autoriser la signature pour le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour la période allant du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

D'autoriser madame Lacey Gilman, adjointe au service de sécurité incendie, à signer l'entente de renouvellement pour et au nom de la Ville de Bedford.

Que la présente, ainsi que la lettre signée, soient transmises à l'École nationale des pompiers du Québec.

ADOPTÉE

N.M

Dépôt de la liste des embauches

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste indiquant les embauches de salariés syndiqués effectués conformément à l'article 3.4 du Règlement numéro 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

24-03-102

Embauche d'un employé au poste d'ouvrier de voirie aux travaux publics– temps plein

Considérant qu'il y a présentement un poste de vacant à temps plein à titre d'ouvrier de voirie au service des travaux publics;

Considérant que sept (7) candidats ont été rencontrés lors d'une entrevue avec la directrice générale adjointe, le directeur des travaux publics ainsi que le chef d'équipe des travaux publics;

Considérant que le comité de sélection recommande l'embauche d'une candidate qui satisfait aux exigences du poste;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil entérine la recommandation du comité de sélection d'embaucher Madame Catherine Lavoie au poste d'ouvrier de voirie temps plein au service des travaux publics et ce, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

- 24-03-102
(suite) Que l'entrée en fonction de Mme Lavoie soit effective à compter du 25 mars 2024.
- « Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 24-03-103 **Autorisation de signature de la convention collective 2024-2028**
- Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil entérine l'entente de principe conclue entre le Syndicat Unifor et la Ville de Bedford en matière de renouvellement de la convention collective pour les années 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028, et autorise le maire et le directeur général à signer ladite convention.
- ADOPTÉE
- 24-03-104 **Dispense de l'obligation de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec**
- Considérant que la Ville de Bedford a à son service exclusif une avocate, M^e Catherine Nadeau;
- Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- Que la Ville de Bedford se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cette avocate dans l'exercice de ses fonctions.
- ADOPTÉE
- 24-03-105 **Adoption de la Politique des frais de déplacements de la Ville de Bedford**
- Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Bedford de se doter d'une politique qui régit le remboursement des dépenses de déplacements;
- Considérant que cette politique a préséance sur toute autre clause antérieure qui aurait pu régir le remboursement des dépenses de déplacements;
- Considérant que les membres du conseil ont reçu au préalable une copie de ladite Politique des frais de déplacements de la Ville de Bedford;
- Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- D'adopter la Politique des frais de déplacements de la Ville de Bedford et d'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer ladite politique pour et au nom de la Ville de Bedford.
- ADOPTÉE

N.M. **Dépôt du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024 – Zone-Éco (RIGMRBM)**

N.M. **Dépôt de l'invitation et renouvellement d'adhésion au Regroupement des gens d'affaires de Bedford et Région**

N.M. **Dépôt de la résolution - Activités 2024 de l'écocentre situé dans la ville de Bedford**

N.M. **Dépôt du programme RénoRégion**

24-03-106 **Résolution approuvant le projet circonflexe**

Considérant que le gouvernement du Québec reconnaît que le loisir et l'activité physique constituent des éléments favorisant la santé des citoyens en encourageant un mode de vie actif;

Considérant que le coût des équipements de loisirs constitue l'un des principaux obstacles à la pratique régulières d'activités physiques, en particulier pour les populations plus vulnérables;

Considérant que Loisirs et Sport Montérégie a été mandaté par le gouvernement du Québec pour développer le projet circonflexe visant les prêts d'équipements à la population via différents points de services;

Considérant que ces points de services mettront gratuitement à disposition de la population des équipements récréatifs, sportifs et adaptés;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le dépôt du projet circonflexe et confirme son intérêt à participer au développement d'un point de service pour le prêt d'équipements à la Ville de Bedford.

Que ce conseil approuve la réalisation du projet circonflexe et désigne Madame Mélissa Gagnon, ou son remplaçant, pour signer et compléter tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉE

N.M. **Dépôt d'une lettre de soutien financier pour une initiative destinée aux aînés de Bedford et des environs**

N.M. **Dépôt de la convocation à l'AGA du Regroupement des gens d'affaires de Bedford et région – 18 mars 19h00**

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 1^{er} mars sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue par courriel.

- Y'a-t-il un travailleur de milieu actuellement à Bedford pour intervenir auprès des personnes itinérantes qui pourraient aussi souffrir de troubles de santé mentale?
- Est-ce que la ville pourrait faire quelque chose pour s'assurer de la sécurité des itinérants?
- Va-t-il y avoir une toilette chimique d'installer à la place publique en face de l'hôtel de ville?
- Pour la collecte de déchets du Jour de la Terre, est-il possible de faire à l'avance des affichages et des annonces supplémentaires afin de rejoindre le plus de monde possible?

24-03-107

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 19h58.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière